

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEVONCOURT**

**VENDREDI 4 MARS 2022**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Pierre VERDUN  
Sylvie DAILLY  
Jean-Pierre JACQUEMET  
Stéphane JACQUEMET  
Jérémy JACQUEMIN  
Aline THIRION  
Annick WILLIÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sylvie DAILLY

**ORDRE DU JOUR :**

- ◆ Adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse
- ◆ Devis volets mairie
- ◆ Délégations au Maire
- ◆ Programme travaux ONF 2022
- ◆ Affouages 2022
- ◆ Point lumineux supplémentaire
- ◆ Indemnité Maire
- ◆ Location du droit de chasse en forêt communale
- ◆ Informations diverses

Début de la réunion : 20 H 05

**1. ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA MEUSE**

Madame le Maire propose d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de la Meuse. Cette association dont le siège est à Pierrefitte-sur-Aire, apporte son soutien administratif et juridique. Celle-ci pourrait nous être très utile pour le projet expérimental en forêt (montage du dossier financier, demande de subventions, etc.). La cotisation annuelle est de 122 €.

***ADOPTÉ (1 abstention – 6 pour)***

**2. DEVIS VOLETS MAIRIE**

Trois devis (HBS, Logisol et Jeanjean) ont été envoyés aux conseillers afin d'étudier la pose de volets sur la façade de la mairie. Comme les fenêtres sont en PVC, nous ne pouvons pas obtenir d'aides financières de la part du Conseil Régional Grand Est, Conseil Départemental de la Meuse, Patrimoine ...etc...

Après renseignements pris auprès de ces différents organes, nous avons appris qu'il vaut mieux attendre une évaluation des autres travaux nécessaires à notre bâtiment communal et inclure cette prestation dans l'enveloppe globale. Nous pourrions alors bénéficier de subventions (Département, Fondation du Patrimoine, etc.).

Un « rendez-vous diagnostic » est fixé le vendredi 11 mars à 9 heures avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

### **3. DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Article L.2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les attributions dont le maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat portent sur tout ou partie des affaires.

Les délégations au maire pour la commune de LEVONCOURT concernent les points suivants :

- Préparation, passation, exécution et règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant défini ;
- Passation de contrats d'assurance, acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- L'autorisation au nom de la commune du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre.

Dans le mode de fonctionnement actuel, Madame le Maire devrait réunir le conseil pour faire valider la moindre dépense (petits consommables de bureau, etc.). Afin d'éviter cela et pour être en conformité avec le CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, Madame le Maire demande qu'une délégation lui soit accordée pour un montant de 2000 €.

***ADOPTÉ (1 contre – 2 abstentions – 4 pour)***

### **4. PROGRAMME TRAVAUX ONF 2022**

En décembre dernier, un lot de bois de la parcelle 1 a été vendu pour un montant de 3000€.

Les parcelles 12, 13, 15 et 16 qui avaient été martelées en 2018 ont produit 297 m<sup>3</sup> de bois qui ont enfin été vendus en février dernier pour un montant de 3503 €.

Des travaux de cloisonnement doivent être faits dans les parcelles 9 et 10, le devis estimatif se monte à 500 €

***ADOPTÉ (7 pour)***

### **5. AFFOUAGES 2022**

Des affouages peuvent être attribués pour 2022, de l'ordre de 45 stères au tarif de 4€ le stère.

Parmi le conseil municipal, il faut trois garants, chargés de surveiller la bonne exécution des chantiers.

Se sont portés volontaires Annick WILLIÉ, Jérémy JACQUEMIN et Marie-Pierre VERDUN.

Une enquête sera faite auprès des habitants pour connaître les éventuels affouagistes.

***ADOPTÉ (7 pour)***

## **6. POINT LUMINEUX SUPPLÉMENTAIRE**

Des riverains de la rue du Chaufour ont demandé que soit ajouté un nouveau point lumineux à l'angle de la rue sur un poteau existant déjà. Avec l'installation d'une prise près du pont, le montant des travaux est de 628 € HT. Avec la contribution de la FUCLEM et du Syndicat d'Électrification du Centre Meuse, la partie restant à charge pour la commune est de 149,20 € HT

**ADOPTÉ (3 abstentions – 4 pour)**

Pour information, depuis plusieurs années, la commune reçoit une aide du SIE CENTRE MEUSE de 10 € par point lumineux. La commune comptait jusqu'ici 25 points lumineux pour lesquels nous recevons une rétribution de 250 €.

Après vérification, nous devons ajouter deux points lumineux supplémentaires soit 27 points au total. Le SIE a été contacté afin que notre commune puisse récupérer l'aide attribuée pour ces deux points supplémentaires existants, soit une aide de 270 €.

## **7. INDEMNITE DU MAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal, après lecture de l'article L.2123-20-1 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, elle récupérera son indemnité de plein droit qui est allouée pour les maires des communes de moins de 500 habitants, soit 991,80 € (base brute)

## **8. LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORÊT COMMUNALE**

Le bail pour la location du droit de chasse sur les 71,08 hectares de la forêt communale arrive à son terme le 30 Juin 2022. C'est l'ACCA « Entente Baudrémont Courcelles » qui détient actuellement ce droit de chasse et son président, Monsieur David BRAYE, a adressé un courrier en mairie demandant que le bail lui soit renouvelé.

Par ailleurs, l'ACCA de Levoncourt, représenté par Monsieur Jérôme THIRION, Président, a aussi fait une demande écrite pour que la location lui soit allouée.

Les termes du bail étant complexes, Madame le Maire a sollicité l'appui juridique de la fédération des chasseurs afin que le conseil municipal dispose de tous les éléments nécessaires pour prendre ses décisions en temps voulu.

Le vote est donc reporté.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**A. Église :** le 26 janvier 2022, Madame Sandrine BODHUIN de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse est venue à Levoncourt pour faire un diagnostic de l'église et pour repérer les travaux à effectuer dans le futur. Madame BODHUIN était accompagnée de Madame MERLIN de la Fondation du Patrimoine.

Le rapport a été envoyé aux conseillers et chacun a pu lire les conclusions du diagnostic. L'édifice est en assez bon état mais des travaux de réparation sont à envisager. Dans un premier temps, des témoins vont être posés sur plusieurs fissures à l'intérieur de l'édifice (mur derrière la croix, angle supérieur de la porte notamment) afin de vérifier si les lézardes évoluent ou sont stabilisées. C'est un agent de la Codecom qui sera chargé de cette opération.

La croix à l'extérieur au-dessus de la porte d'entrée étant très endommagée, il a été décidé de la remplacer dès maintenant. Plusieurs artisans vont être contactés afin d'obtenir des devis.

**B. Guirlandes de Noël :** l'achat de 30 mètres de ruban lumineux pour réparer les guirlandes se monte à 295 € TTC. Un auto entrepreneur de la région se charge d'entretenir et de recycler des décorations lumineuses ; il va être contacté pour que la commune puisse connaître ses prestations et tarifs et éventuellement fournir une installation supplémentaire (vers l'ancienne boulangerie).

**C. Vidéoprotection :** Le Conseil Régional Grand Est lance une opération pour l'installation de caméras de vidéoprotection dans les communes. Pour profiter des éventuelles subventions du CRGE et de Losange, Madame le Maire va contacter l'organisme en charge du projet afin d'en connaître les modalités.

**D. Balayeuse :** La balayeuse devrait passer deux fois, en semaines 12 ou 14 puis en semaines 43 ou 44 en 2022. Les dates retenues seront communiquées prochainement. Il sera demandé aux habitants de participer (grattage des caniveaux), pour préparer le passage de la machine.

**E. Chemins ruraux :** Les travaux sur les deux chemins sont presque terminés. Il faut rappeler à tous les usagers que les revêtements sont soumis à de fortes pressions et qu'il ne faut pas les utiliser dans certaines conditions météorologiques. Les solutions de contournement doivent alors être privilégiées.

**F. Place de la mairie :** Le choix du mobilier urbain (banc public) sera vu à la fin des travaux pour être certain du rendu. Une poubelle sera installée à l'abri bus.

**G. Forage :** Les opérations de nettoyage des deux réservoirs du 22 février dernier ont révélé de gros problèmes avec les enduits d'étanchéité qui cloquent et se détachent. L'entreprise CATTANEO qui a réalisé ces travaux en 2018 a été contactée car ces malfaçons doivent entrer dans le cadre de la garantie décennale de l'ouvrage.

L'entreprise RAFFNER a, par ailleurs, été sollicitée quant à l'état des boulons des conduits à l'intérieur des cuves, qui sont couverts de rouille.

Madame Émilie BERTRAND de l'Agence Régionale de Santé et Madame Estelle DETHINE, chargée de projet Eau Potable au Conseil Départemental ont été avisées de la situation.

Tout ceci ne nuit pas à la qualité de l'eau, les analyses faites après sont bonnes.

D'importantes odeurs de chlore subsistent plusieurs jours après le nettoyage. Le débit de la pompe doseuse de chlore va être légèrement réduit.

**H. Souvenir Français :** Monsieur Emmanuel HENRIOT de l'Association du Souvenir Français rencontrera le Conseil Municipal le Vendredi 20 mai 2022. Il viendra présenter son association et les prestations dont nous pourrions bénéficier pour certaines réhabilitations ou créations.

**I. Élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 :** Le conseil municipal a établi les tours de gardes de l'urne pour ces deux journées.

**J. Réunion Publique :** Madame le Maire organise une réunion publique le Samedi 12 mars 2022 à 10h30 à la salle de la mairie.

#### **Divers :**

- Le matin, les lampes s'éteignent une heure plus tard que celles du village voisin. Vérifier ce dysfonctionnement auprès du SIE CENTRE MEUSE.

- Des habitants signalent la présence de plus en plus fréquente de nombreux renards (pas toujours en bel état), dans le village. A contacter l'Agence Régionale de Santé ou les services vétérinaires du Département pour voir les solutions à adopter quant à cette situation.

Fin de la réunion : 21 H 55

**Prochaine réunion :**

- **Conseil Municipal jeudi 14 avril 2022 à 20 H (budget)**